

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **18 janvier 2021 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay  
Monsieur Danis Beauvillier  
Me Serge Bizier  
Madame Martine Lampron  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juaire, directeur général et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

**21-01-001**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

**21-01-002**

**Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du 14 et du 21 décembre 2020, de la séance de budget du 21 décembre 2020 et de la séance extraordinaire du 23 décembre 2020.

ADOPTÉE

**21-01-003**

**Mandat à un procureur – Révision de l'entente relative à la gestion du fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques**

ATTENDU la compétence cédée à la MRC de l'Érable relative à la gestion d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques ;

ATTENDU les ententes prises par MRC de l'Érable avec la municipalité de Saint-Rosaire dans le cadre de sa gestion fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques ;

ATTENDU que la ville de Princeville considère les ententes prises par la MRC de L'Érable avec la municipalité de Saint-Rosaire comme désavantageuses et désire réévaluer sa participation au fonds commun ;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de mandater l'étude Dufresne Hébert Comeau avocats pour procéder à la réévaluation de la participation de la Ville dans ce fonds et à représenter la Ville auprès de la MRC de l'Érable, le cas échéant.

ADOPTÉE

**21-01-004**

**Résiliation du bail de location de l'immeuble du 5 Saint-Jacques Est**

ATTENDU la résolution 15-10-336 et le déménagement de la clinique médicale en novembre 2020;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à signer la résiliation du bail de location du local commercial sis au 5 Saint-Jacques Est en date du premier décembre 2020.

ADOPTÉE

**21-01-005**

**Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

**Chèques:**

- En date du 22 décembre 2020 au 17 janvier 2021 130 086,88 \$  
- nos M2218 à M2229 & A49907 à A49924

**Chèques annulés :**

- Date	- Nos	- Montant
21 mai 2019	A46637	(100 \$)
8 octobre 2019	A47522	(11,40 \$)
19 novembre 2019	A47750	(11,38 \$)
16 décembre 2019	A47984	(27,47\$)
13 mai 2019	A46470	(207,06\$)

**Dépôt salaires :**

- périodes 2020-50 à 2020-53

ADOPTÉE

**21-01-006**

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Chèques :**

- En date du 18 janvier 2021 300 222,79 \$  
- nos A49925 à A50034

ADOPTÉE

21-01-007

**Affectation de crédits – Dépenses incompressibles et engagements**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'affecter les crédits nécessaires en 2021 pour les dépenses incompressibles et les engagements suivants:

- a) Salaires des fonctionnaires et employés tels qu'établis par résolution, politique, entente, contrat ou convention et versés sur les bases définies;
- b) Rémunération et allocation des membres du conseil versées sur une base mensuelle;
- c) Remboursement des emprunts à long terme et des intérêts tels qu'établis sur chacun des actes, obligations ou billets contractés;
- d) Engagement de crédit avec Gaudreau Environnement inc. tel qu'établi par les contrats ou les facturations sur une base mensuelle;
- e) Contribution 2021 et frais informatiques avec le CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. tels qu'établis par contrat;
- f) Quote-part de la MRC de l'Érable :
  - Montant total de 628 498,03 \$ payable en deux versements égaux le 15 février 2021 et le 15 juin 2021;
- g) Contributions à la Société d'Horticulture de Princeville :
  - Montant de 16 500 \$ pour les activités de la Foire Bières et Bouffe et Culture payable en janvier 2021;
- h) Contribution à Développement économique Princeville :
  - Montant de 75 000 \$ payable en deux versements égaux en avril 2021 et juin 2021;
- i) Somme payable pour les services de la Sûreté du Québec :
  - Montant de 731 130 \$ payable en deux versements égaux en juin 2021 et en octobre 2021;
- j) Dépenses engagées pour les services rendus par les fournisseurs suivants ainsi que pour les charges sociales :
  - Bell Canada;
  - Bell Mobilité cellulaire;
  - CNESST;
  - Desjardins assurances (REER);
  - Énergir, S.E.C.;
  - Entandem;
  - Fiducie Desjardins (REER);
  - Financière Banque Nationale (REER);
  - Fonds de l'information sur le territoire – Direction Gestion Fonds;
  - Fonds des pensions alimentaires;
  - Groupe CLR;
  - Groupe Financier AGA, en fiducie;
  - Hydro-Québec;

- La Capitale Assurance de l'administration publique inc.;
- Mackenzie Financial Corporation (REER);
- Ministre des Finances du Québec;
- Ministre du Revenu du Québec;
- MRC de l'Érable (transport adapté);
- Petites caisses;
- Pitney Bowes;
- Postes Canada;
- Postage by Phone;
- Receveur général du Canada;
- Régie de l'Assurance-Maladie du Québec;
- Retraite Québec;
- Rogers;
- Service de cartes Desjardins;
- Société de l'Assurance automobile du Québec;
- Sogetel;
- Syndicat des employés municipaux des Bois-Francs;
- Télébec ltée;
- Vidéotron senc;

ADOPTÉE

**Dépôt d'état financier – Harmonies Prince-Daveluy au 30 juin 2020** - dépôt

**21-01-008**

**Création d'un poste de préventionniste en incendie et en Santé et Sécurité au travail**

Sur proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de créer un poste de préventionniste en incendie et en Santé et Sécurité au travail pour la Ville de Princeville;

QUE ce poste soit occupé par monsieur Yvon Beaudet;

QUE l'entrée en fonction ait lieu rétroactivement au premier janvier 2021;

QUE le poste soit de type cadre intermédiaire de classe 7 débutant à l'échelon 7, tel qu'énuméré dans le protocole des conditions de travail des cadres de la Ville de Princeville;

ADOPTÉE

**21-01-009**

**Programme Emplois Été Canada**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire présenter quelques projets dans le cadre du programme Emplois d'Été Canada;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'autoriser la présentation d'un projet dans le cadre du programme Été Canada 2021 ;

QUE la Ville de Princeville accepte la responsabilité des projets présentés dans le cadre du programme d'emplois d'été Canada 2021;

QUE Frédéric Lecours, coordonnateur aux loisirs, soit autorisé rétroactivement au premier janvier 2021 et au nom de la Ville de Princeville à signer tout document officiel concernant ledit projet, et ce, avec le gouvernement du Canada;

QUE la Ville de Princeville s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTÉE

**21-01-010**

**Contribution au SIUCQ pour l'année 2021**

ATTENDU la réception d'une demande de contribution de la Sécurité d'Intervention d'urgence civil du Québec au coût de 1.10\$ par habitant selon le décret de la population publiée dans la Gazette officielle du Québec pour l'année 2021;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser la somme de 6 991,60 \$ au Service d'Intervention d'Urgence civil du Québec MRC d'Arthabaska.

ADOPTÉE

**21-01-011**

**Travaux dans les emprises du ministère des Transports et fermeture des routes pour les évènements spéciaux**

ATTENDU QUE des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Ville de Princeville durant l'année 2021, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Robert Tremblay, et il est unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2021 dans les emprises du MTQ;

QUE la Ville de Princeville s'engage, comme il est prévu à la Loi sur la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

QUE la Ville de Princeville nomme représentants autorisés à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux :

- Monsieur Mario Juaire, directeur général;
- Monsieur Dave Leclerc, directeur des travaux publics et voirie urbaine;
- Monsieur Michel Carignan, directeur de l'urbanisme et voirie rurale;
- Me Olivier Milot, greffier;

ADOPTÉE

**21-01-012**

**Achat d'un véhicule – Camion Nissan Frontier 2016**

ATTENDU l'acompte de 400 \$ versé par le directeur des travaux publics ;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de ratifier l'achat par le directeur des travaux publics à JM Auto Plus inc. au coût de 12 000 \$, plus les taxes applicables, plus les frais d'administration de 199,99 \$, plus les taxes applicables, une camionnette de marque Nissan, modèle Frontier, année 2016, de couleur blanche, numéro de série 1N6AD0CU7GN781262 avec accessoires;

DE RATIFIER le versement de l'acompte;

D'AUTORISER la trésorière à effectuer les paiements à JM Auto Plus inc. et à la S.A.A.Q.;

D'AUTORISER le directeur des travaux publics, monsieur Dave Leclerc, à signer, pour et au nom de la Ville, ce contrat de vente d'un véhicule et à effectuer ou à faire effectuer les procédures normales lors de l'acquisition de véhicule soit, notamment, l'immatriculation et le lettrage;

QUE cette acquisition soit financée à même les activités financières.

ADOPTÉE

**21-01-013**

**Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 482 000 \$ pour des travaux de prolongement de la rue Jérémie-Pacaud**

Avis de motion est donné par le conseiller Danis Beauvillier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 482 000 \$ pour des travaux de prolongement de la rue Jérémie-Pacaud.

ADOPTÉE

**Dépôt d'un projet de règlement décrétant un emprunt et une dépense de 482 000 \$ pour des travaux de prolongement de la rue Jérémie-Pacaud**

Le greffier constate que le conseiller Danis Beauvillier dépose le projet de règlement décrétant un emprunt et une dépense de 482 000 \$ pour des travaux de prolongement de la rue Jérémie-Pacaud, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

**21-01-014**

**Excédent de coûts – Transport et traitement des résidus verts et des branches pour 2020**

ATTENDU la résolution 20-05-149 et le grand succès de cette mesure auprès des citoyens de Princeville ;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'autoriser un dépassement de coûts de 2 120 \$.

ADOPTÉE

**21-01-015**

**COPERNIC – Nomination d'un élu représentant la Ville**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de nommer le conseiller Jean-Robert Tremblay comme représentant élu de la Ville auprès de l'organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet.

ADOPTÉE

21-01-016

**Adoption du règlement 2021-388 modifiant le règlement de zonage no 2017-316 (PRU2-2004)**

ATTENDU l'avis de motion donné le 14 décembre 2020 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU2-2004) déposé le 14 décembre 2020 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 14 décembre 2020 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2021-388 modifiant le règlement de zonage no 2017-316.

ADOPTÉE

21-01-017

**Demande de dérogation mineure – 1550 10<sup>e</sup> Rang Ouest (Monsieur Joël Plamondon et Madame Hélène Pépin)**

ATTENDU QUE les demandeurs désirent construire un bâtiment accessoire de 255,5 m<sup>2</sup> (garage privé) pour permettre le remisage du camion, auto, vtt, équipements forestiers, divers accessoires, atelier, etc. ;

ATTENDU QUE le bâtiment projeté sera situé au fond d'un terrain de grande profondeur ;

ATTENDU QUE ce bâtiment accessoire va être plus haut que la maison, mais situé à plus de 27 mètres de celle-ci ;

ATTENDU QU'IL n'y a pas de bâtiment voisin à l'arrière, car c'est la zone agricole;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Jean-Robert Tremblay et il est unanimement résolu que le conseil municipal accepte pour la propriété située au 1550, 10<sup>e</sup> Rang Ouest la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Joël Plamondon et par Madame Hélène Pépin afin de permettre la construction du bâtiment accessoire (garage privé) pour atteindre 136,37 m<sup>2</sup> de plus que la superficie maximale autorisée pour les bâtiments annexe et accessoire et 4,27 mètres plus haut que la maison. Le tout par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

21-01-018

**Demande de dérogation mineure – 195 rue Demers Ouest (Monsieur Mike Côté et Madame Annick Beaudoin)**

ATTENDU QUE suite au dépôt du certificat de localisation, certaines anomalies furent constatées ;

ATTENDU QU'UN permis de construction a été délivré le 9 septembre 2020 pour l'agrandissement de la résidence incluant un garage annexe avec des pièces habitables par-dessus celui-ci ;

ATTENDU QUE le nombre d'étages autorisé dans cette zone est d'un étage ;

ATTENDU QU' également, un permis de construction avait été délivré le 1er octobre 1999 pour la construction d'un bâtiment accessoire de 14' x 16' et celui-ci fut construit avec une marge arrière de 0,55 mètre et une marge latérale de 0,36 m pour le mur et de 0,06 mètre pour l'avant-toit

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par par la conseillère Martine Lampron et il est unanimement résolu que le conseil municipal accepte pour la propriété située au 195 rue Demers Ouest la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Mike Côté et par Madame Annick Beaudoin afin de régulariser l'agrandissement du bâtiment principal en permettant 2 étages et régulariser l'implantation du bâtiment accessoire existant en permettant une marge arrière de 0,55 mètre au lieu de 0,60 mètre et une marge latérale de 0,36 mètre au lieu de 0,60 mètre pour le mur et 0,06 m au lieu de 0,30 m pour l'avant-toit, ce qui représente une dérogation de 0,05 mètre pour la marge arrière et 0,24 mètre pour la marge latérale du mur et 0,24 mètre pour la marge latérale de l'avant-toit, le tout par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

21-01-019

**Demande de dérogation mineure – 1003 10e Rang Ouest (Monsieur Jonathan Deneault et Madame Joanie Landry)**

ATTENDU QU'UN permis de construction a été délivré le 17 septembre 2020 pour la construction d'un bâtiment accessoire de 72,46 m<sup>2</sup> (garage privé) pour permettre le remisage de véhicules, divers accessoires, etc. ;

ATTENDU QUE du remblai a été nécessaire et une diminution de la pente de toit a été effectuée ;

ATTENDU QU'À la fin des travaux, il a été constaté que la hauteur du bâtiment accessoire dépassait la hauteur du bâtiment principal de 0,20 mètre ;

ATTENDU QU'IL n'y a pas de bâtiment voisin à proximité et que cette propriété est située en zone agricole ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon et il est unanimement résolu que le conseil municipal accepte pour la propriété située au 1003, 10e rang Ouest la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Jonathan Deneault et par Madame Joanie Landry afin de régulariser la construction du bâtiment accessoire existant en permettant une hauteur de 0,20 mètre plus haut que le bâtiment principal au lieu d'être de la même hauteur que ce dernier ce qui représente une dérogation de 0,20 mètre pour la hauteur du bâtiment accessoire par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE



21-01-020

**Attribution d'une enveloppe budgétaire pour l'application de la Politique d'aide au développement économique pour l'année 2021**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accorder une enveloppe budgétaire de 50 000 \$ pour l'application de la politique d'aide au développement économique.

QUE cette enveloppe soit comblée à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

21-01-021

**Programme d'aide à la relocalisation (politique d'aide au développement économique) – Demande de la Clinique médicale Princeville inc.**

ATTENDU la résolution 21-01-020 fixant l'enveloppe budgétaire affectée à l'application de la politique d'aide au développement économique à 50 000 \$;

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par Clinique médicale Princeville inc. et l'analyse de ladite demande déposée par le directeur général;

Sur la proposition de la conseillère Me Serge Bizier il est unanimement résolu qu'une aide financière de 25 000 \$ soit versée à Clinique médicale Princeville inc. conformément à la politique d'aide au développement économique en deux versements égaux de 12 500 \$ en 2021 et 12 500 \$ en 2022;

QUE ces sommes soient réservées à même l'enveloppe budgétaire pour l'application de la politique d'aide au développement économique.

ADOPTÉE

21-01-022

**Adjudication de mandat – Arpenteurs pour le lotissement du Faubourg Des Prés (AP21-HV-01)**

ATTENDU les démarches effectuées par le directeur de l'urbanisme monsieur Michel Carignan pour l'octroi d'un contrat de gré-à-gré pour le lotissement du Faubourg Des Prés;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le contrat de lotissement du Faubourg Des Prés soit octroyé à Lemieux-Marcoux Arpenteurs au tarif unitaire suivant :

<b>Objet</b>	<b>Prix</b>	<b>Unités*</b>	<b>Total*</b>
Lotissement des lots (tout inclus)	198 \$ / lot	104	20 592 \$

\* Quantités approximatives

LE TOUT pour un total approximatif de 20 592 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt à être adoptée pour financer la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE

**Soutien financier au Marché de Noël Érable-Arthabaska 2021** - remis

21-01-023

**Aide financière – Harmonie Prince-Daveluy**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 1 000 \$ à l'Harmonie Prince-Daveluy pour l'année 2021.

ADOPTÉE

21-01-024

**Participation aux journées de la persévérance scolaire**

CONSIDÉRANT QUE le contexte pandémique fragilise l'équilibre et les repères qui stabilisent les jeunes et adultes durant leur parcours scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures sociosanitaires agissent défavorablement sur l'engagement et la motivation des jeunes et des adultes en formation, augmentent leur anxiété, accentuent l'isolement et limitent les contacts avec leurs pairs. Ces conséquences ont des effets à court, à moyen terme et certainement à long terme sur la persévérance scolaire et la réussite éducative des étudiants centricois ;

CONSIDÉRANT QUE malgré la situation pandémique, la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

CONSIDÉRANT QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes et d'adultes obtiennent un premier diplôme ou qualification.

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de déclarer que la Ville de Princeville appuie les Journées de la persévérance scolaire 2021 par cette résolution.

ADOPTÉE

**Divers**

- Le maire souligne le départ à la retraite de monsieur Éric Campagna, directeur du poste de la Sûreté du Québec de l'Érable et l'excellence de son service.
- La conseillère Martine Lampron souligne la qualité du tracé et de la réalisation de la piste de ski de fond, de raquette et de randonnée pédestre municipale réalisée par le service des loisirs sur le terrain de l'Érablière Stanfold.

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, et compte tenu des adaptations nécessaires des restrictions sanitaires en vigueur, le greffier constate qu'aucune question écrite n'a été déposée au greffe ou reçue via courriel.

**21-01-025**

**Levée de la séance**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 50.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Me Olivier Milot, greffier

\_\_\_\_\_  
Gilles Fortier, maire